



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Deuxième session

Genève, 3-7 mai 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport décrit les activités menées par le secrétariat de la CNUCED en 2009 pour la réalisation des objectifs prévus par l'Accord d'Accra concernant les produits de base. L'accent est mis sur les activités de formation de consensus entre parties prenantes et sur les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED.

La problématique des produits de base conserve toute sa pertinence aujourd'hui, car 92 pays en développement dépendent des produits primaires pour leurs exportations, tandis que plus de 2 milliards de personnes vivent de l'agriculture. Le secteur des produits de base se caractérise par des cycles d'expansion-récession; le dernier en date, de 2003 à 2009, s'explique par une croissance rapide des pays du Sud, suivie en 2008 d'une extension de la crise financière et de la récession économique mondiales aux marchés de produits de base. Les effets conjugués de la crise et de problèmes anciens – notamment la vulnérabilité aux chocs d'économies peu diversifiées et la détérioration des termes de l'échange dans le contexte d'un système commercial multilatéral marqué par des politiques ayant pour effet de fausser les échanges et des rapports de force déséquilibrés au sein des chaînes de valeur – ont eu des conséquences graves pour les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier ceux qui n'exportent pas de pétrole, pour ce qui est de la stabilité macroéconomique et des moyens d'existence des petits producteurs et des travailleurs de ces pays.

À partir de ses travaux d'analyse, le secrétariat de la CNUCED a encouragé la formation de consensus sur les politiques nationales et internationales relatives aux minéraux et aux métaux, à l'énergie et aux principaux produits de base agricoles qui intéressent les pays en développement, en vue de proposer des recommandations sur la manière dont les parties prenantes pouvaient coopérer pour optimiser les gains des acteurs les plus faibles sur les marchés. Il est urgent de conclure le Cycle de négociations

commerciales de Doha par un résultat favorable aux pays en développement, qui conduise notamment à la suppression des mesures de soutien et des subventions au secteur agricole appliquées par les pays développés qui ont pour effet de fausser les échanges.

En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs et des partenaires, le secrétariat a mis en œuvre un programme d'assistance technique fondé sur des travaux d'analyse et ayant pour objet: a) de fournir aux producteurs et aux décideurs les outils d'information nécessaires pour répondre le mieux possible aux signaux du marché et satisfaire aux normes de produit; b) d'aborder les questions liées à une gestion durable et équitable des ressources exploitées par les industries extractives; et c) de fournir des conseils et une formation étayés par la recherche aux décideurs et aux analystes des pays en développement sur toutes les grandes questions actuelles concernant un développement fondé sur les produits de base.

Introduction

1. À sa douzième session, en avril 2008, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté l'Accord d'Accra, qui définissait le programme de travail de la CNUCED pour les quatre années suivantes. Le programme de travail adopté pour les produits de base, y compris les arrangements institutionnels, se caractérise à la fois par la continuité des travaux relatifs aux produits de base à la CNUCED et par une relance – ou une revitalisation – de ces travaux.

2. Il a été réaffirmé au paragraphe 91 de l'Accord d'Accra que, tout en coordonnant ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, le secrétariat a été prié de «suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté».

3. Il a également été demandé également à la CNUCED de promouvoir la coopération intergouvernementale et la formation de consensus concernant:

a) Les moyens d'intégrer les politiques relatives aux produits de base dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté;

b) Les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base;

c) Les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base.

4. Pour ce qui est des arrangements institutionnels concernant le secrétariat de la CNUCED, il était instamment demandé, dans l'Accord d'Accra, au Secrétaire général de l'ONU, de transformer le Service des produits de base existant en une unité autonome qui ferait directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Suivant les orientations et sous la direction de celui-ci, cette unité devrait «plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base».

5. Le présent rapport rend compte de l'application à ce jour des dispositions de l'Accord d'Accra traitant expressément des produits de base, à savoir les paragraphes 91 à 93, 98, 183 et 208.

6. La problématique des produits de base reste prédominante au XXI^e siècle, dans la mesure où la production et le commerce des produits de base restent l'activité économique qui, dans la plupart des pays en développement, est la principale source de recettes en devises, de recettes budgétaires, de croissance du revenu, de création d'emplois et de moyens de subsistance pour plus de 2 milliards d'individus dépendant du secteur agricole. L'actualité récente illustre le problème de fond auquel doivent faire face les pays exportateurs de produits de base: après avoir atteint un pic historique en 2008, les prix des produits de base se sont effondrés au premier trimestre 2009.

I. Contribution à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base

Réunion d'experts pluriannuelle de 2009 sur les produits de base et le développement

7. Conformément au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra et à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session (15-26 septembre 2008), une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a été instituée, dont la première session a eu lieu à Genève les 6 et 7 avril 2009. Le secrétariat a établi trois notes d'information pour cette réunion: a) «Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/2); b) «Intégration des politiques relatives aux produits de base dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté: expériences positives, transparence et responsabilité» (TD/B/C.I/MEM.2/3); et c) «Évolution des prix des produits de base: contribution aux efforts déployés par les pays en développement pour faire face aux contraintes et tirer parti des possibilités offertes» (TD/B/C.I/MEM.2/4).

8. La réunion d'experts a examiné les cycles d'expansion-récession de l'économie des produits de base, ainsi qu'un certain nombre de problèmes que connaissent de longue date les pays en développement et les pays émergents qui exportent des produits de base, notamment: a) les problèmes macroéconomiques et les problèmes de gouvernance liés à la gestion des recettes provenant de ces produits; b) la forte instabilité des prix des produits de base et leur tendance historique à diminuer; c) l'absence de commerce diversifié, qui accroît la vulnérabilité des exportateurs de produits de base aux fortes variations des prix internationaux; d) les obstacles au commerce, notamment la progressivité des droits et les crêtes tarifaires appliquées aux produits transformés des pays en développement; e) les subventions faussant le marché accordées dans les pays développés; f) les rapports de force déséquilibrés dans la gouvernance des chaînes de valeur, qui pénalisent les petits producteurs vis-à-vis des grandes sociétés; g) les contraintes pesant sur l'offre, comme le coût élevé du transport pour les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement, et la faiblesse du tissu économique environnant.

9. Le secrétariat a établi un rapport de la réunion d'experts (TD/B/C.I/MEM.2/5), qu'il présentera à la deuxième session de la Commission du commerce et du développement (3-7 mai 2010). La deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement aura lieu les 24 et 25 mars 2010. Le secrétariat a établi quatre notes d'information: a) «Évolution récente des marchés de produits de base: tendances et contraintes» (TD/B/C.I/MEM.2/7); b) «Traiter la problématique des produits de base au moyen de mesures liées au commerce» (TD/B/C.I/MEM.2/9); c) «La future panoplie

énergétique et les énergies renouvelables: incidences sur la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire» (TD/B/C.I/MEM.2/8); et d) Accès des pays tributaires des produits de base au financement de ces produits (TD/B/C.I/MEM.2/10).

II. Contribution à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

10. Comme l'Assemblée générale le lui avait demandé dans sa résolution 61/190, la CNUCED a établi, en juillet 2009, un rapport intitulé «Tendances et perspectives mondiales des produits de base» (A/64/184), soumis à l'Assemblée pour examen à sa soixante-quatrième session au titre du point 51 d) de l'ordre du jour provisoire de la session (Questions de politique macroéconomique: produits de base). Examinant l'évolution des marchés de produits de base, ce document revient en particulier sur la forte chute des prix de ces produits après cinq années d'expansion, au lendemain de la crise financière et de la récession économique mondiales.

11. Le rapport souligne le rôle de facteurs comme l'offre et la demande, ainsi que la spéculation dans la formation et la dynamique des prix. La conclusion est qu'il est impératif de trouver une combinaison appropriée d'instruments réglementaires et d'instruments de marché pour stabiliser davantage les marchés des produits de base. En particulier, une réponse collective à la crise actuelle devrait prévoir des politiques visant à régler les problèmes structurels à plus long terme de l'économie des produits de base et intégrant les politiques relatives à ces produits dans des stratégies plus larges de développement et de réduction de la pauvreté.

III. Coordination avec d'autres organisations internationales et organismes internationaux de produit

12. Le secrétariat de la CNUCED a maintenu son important réseau de coopération interorganisations par lequel il cherche à promouvoir une approche globale du développement du secteur des produits de base. Il a poursuivi sa coopération étroite avec des organisations appartenant au système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci, comme le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU et divers organismes internationaux de produit. Il compte également parmi ses partenaires des universités et des établissements de recherche, ainsi que des acteurs du secteur privé, notamment des institutions financières. Les fonctionnaires du Groupe spécial sur les produits de base ont participé, et présenté des exposés techniques, à un grand nombre de réunions, de conférences et d'ateliers organisés par d'autres organisations, des universités, la société civile et le secteur des entreprises. Dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles de l'Union européenne (UE) et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP), le secrétariat a reçu des contributions de la FAO, du Fonds commun pour les produits de base et de la Banque mondiale pour ses activités sur le terrain, et a aidé à la création de pôles régionaux de coordination dans les régions de l'Afrique de l'Est-Afrique australe et du Pacifique afin d'assurer l'appropriation et la viabilité du programme.

13. La CNUCED a également joué un rôle fondamental dans la Réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, organisée à Madrid les 26 et 27 janvier 2009, en application du Cadre global d'action (CGA). Les objectifs fondamentaux de cette réunion

étaient: a) de réaffirmer les conclusions de la Conférence de Rome et du CGA; b) d'indiquer les politiques et les mesures à engager pour répondre aux problèmes aussi bien immédiats que de plus long terme en matière de sécurité alimentaire; c) de définir le processus qui permettrait à tous les acteurs concernés de travailler en partenariat sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; et d) de déterminer les possibilités d'accroître et d'améliorer l'efficacité des contributions financières. La CNUCED participe actuellement avec d'autres membres de l'équipe spéciale de haut niveau à des activités de suivi de la réunion de Madrid, notamment à la définition de différentes options pour un financement coordonné et la mobilisation de ressources en vue de mener des actions dans les pays.

14. Le secrétariat a continué de coopérer activement avec des organismes internationaux de produit. Conformément au mandat de la CNUCED et à la demande de l'Organisation internationale du cacao, le Groupe spécial sur les produits de base a ainsi aidé les pays membres de cette organisation et autres parties intéressées à élaborer un nouvel accord international sur le cacao, qui serait examiné à la Conférence des Nations Unies sur le cacao convoquée à Genève, du 19 au 23 avril 2010, sous les auspices de la CNUCED.

IV. Réunions de parties prenantes organisées par la CNUCED sur les produits de base

15. Conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a transformé, en juillet 2008, l'ancien Service des produits de base en Groupe spécial sur les produits de base faisant directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Et conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, un compte subsidiaire pour les produits de base a été créé, qui a commencé de fonctionner le 1^{er} janvier 2009. Conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, le Secrétaire général de la CNUCED a tenu des consultations et pris des mesures pour que le secrétariat, à travers le Groupe spécial sur les produits de base, puisse «plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base», en encourageant le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

16. Dans ce contexte, depuis la douzième session de la Conférence, le secrétariat a organisé des réunions de parties prenantes sur les produits de base en vue d'élargir le consensus sur différentes approches possibles des questions d'instabilité et d'évolution des prix des produits de base, et de compétitivité de ces produits à l'exportation. Ces réunions ont abouti à des recommandations adressées à la communauté internationale et aux gouvernements sur les moyens de traiter la problématique des produits de base de façon durable. En 2009, suite aux recommandations de la réunion multipartite de haut niveau du Secrétaire général de la CNUCED sur les produits de base (Genève, 28 et 29 janvier 2008), le Groupe spécial sur les produits de base a organisé deux réunions à Genève, l'une sur le coton (2 décembre 2008), l'autre sur le café (8 avril 2009).

17. La réunion sur le coton a rassemblé des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de groupes d'étude, des producteurs et de la société civile, dont sept ministres africains représentant notamment les pays du C-4 à l'origine de l'initiative sur le coton à l'OMC. Un certain nombre de notes d'information et d'études ont été présentées et distribuées à la réunion. L'étude du secrétariat de la CNUCED sur la chute du dollar et ses conséquences pour les cultivateurs de coton de l'Afrique de l'Ouest («The dollar slide: How does it affect West African cotton farmers?», UNCTAD/DITC/COM/2008/7) a fourni des évaluations quantitatives des conséquences des fluctuations des prix nominaux internationaux pour les producteurs de certains pays africains. La réunion a tout d'abord examiné des questions liées au développement, notamment: a) les marchés mondiaux du coton; b) le rôle économique et social du coton en

tant que secteur intéressant 100 millions de ménages dans 36 pays; c) les stratégies pour le coton aux niveaux national et régional. Elle a ensuite abordé des questions liées au commerce, puis a défini des propositions concernant les mesures à prendre. En particulier, les participants ont:

a) Appelé les États membres de l'OMC à conclure le Cycle de Doha par des résultats favorables au développement pour les produits agricoles en général, et les produits qui intéressent les pays pauvres en particulier, comme le coton, s'agissant notamment de la suppression des mesures ayant pour effet de fausser les échanges et des obstacles à l'accès aux marchés, de façon à aider les pays africains à tirer parti des possibilités offertes depuis la fin de l'Arrangement multifibres par la délocalisation vers des lieux à faible coût de la transformation du coton;

b) Appelé à l'adoption d'un Plan Marshall pour le secteur du coton;

c) Préconisé un mécanisme de stabilisation du marché du coton afin de remédier à l'instabilité des prix;

d) Préconisé un renforcement de l'assistance technique aux pays producteurs à faible revenu, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

18. La réunion sur le café a rassemblé des participants provenant du secteur du café, de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile, notamment, qui ont débattu de questions relatives aux perspectives et aux difficultés du commerce du café dans un contexte économique et commercial en mutation, ainsi que des moyens d'aider les pays à faible revenu exportateurs de café à améliorer la contribution du secteur au développement économique, y compris à la réduction de la pauvreté, grâce à une participation plus large et plus équitable des petits producteurs. Des solutions ont été proposées concernant: a) l'adoption de mesures visant à équilibrer l'offre et la demande pour atténuer les effets d'une tendance à la baisse et d'un comportement cyclique des prix du café, dont souffrent en particulier les pays à faible revenu qui dépendent des exportations de café; b) la promotion d'une production durable de café; c) l'accroissement de la productivité et de la qualité, grâce à une meilleure commercialisation, à une recherche-développement plus performante et au développement de produits de niche; d) l'adoption à l'OMC en conclusion du cycle de négociations de Doha d'un texte final tenant compte des besoins en matière de développement des pays qui dépendent de l'exportation de produits tropicaux comme le café; e) la cohérence des politiques menées par les organisations internationales dans chaque secteur d'activité, et une collaboration fondée sur la complémentarité entre ces organisations; f) l'amélioration des infrastructures matérielles et institutionnelles pour soutenir la production et la commercialisation du café dans les pays producteurs et promouvoir la consommation dans les pays importateurs.

19. Les consultations devaient aboutir à la tenue d'un «Forum mondial sur les produits de base», les 22 et 23 mars 2010 à Genève, réunissant des participants de haut niveau des États membres, du secteur privé et des gouvernements, en prélude à la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement (24 et 25 mars 2010). Ce Forum devrait être la plus grande manifestation à être organisée au monde sur l'ensemble des produits de base.

V. Minéraux, métaux et énergie

A. Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable

20. Le secrétariat a organisé et animé la session ordinaire du Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable qui s'est tenue à Genève du 26 au 29 octobre 2009; il s'agissait de poursuivre la préparation par le Forum et ses membres des prochaines réunions, en 2010 et 2011, de la Commission du développement durable consacrées aux progrès de la contribution du secteur minier au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Au cours de la session, les participants ont examiné les résultats d'une enquête approfondie entreprise par le Forum sur le secteur minier dans les pays en développement. Ils ont établi une liste de recommandations constituant un cadre d'action intégré, qui serait soumise à la Commission en 2011. Cela a permis de regrouper les meilleures pratiques pour le traitement de questions liées au secteur minier, s'agissant notamment de questions sociales, environnementales et économiques. Les membres du Forum en profiteront pour informer l'ONU et la communauté internationale des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice d'une bonne gouvernance et expliquer comment le mieux répondre à leurs besoins pour optimiser les effets positifs des investissements dans le secteur minier tout en contribuant à la réduction de la pauvreté. Des rapports nationaux sur le secteur minier ont également été présentés en vue de la réunion de 2010 de la Commission.

B. Fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer

21. Le secrétariat a poursuivi l'exécution du projet de fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer; il s'agit de mettre à la disposition des producteurs, des acheteurs, des expéditeurs, des fournisseurs de biens et services à l'industrie et des analystes et consultants une information complète sur les tendances du marché mondial du minerai de fer. En collaboration avec des partenaires professionnels, il a publié trois rapports en 2009 sur: a) le marché du minerai de fer; b) les statistiques du minerai de fer; c) une mise à jour statistique sous forme électronique. Le coût de production de ces rapports est couvert par des contributions de gouvernements et par le produit de la vente des publications.

C. Énergie

22. En 2009, le secrétariat a poursuivi sa contribution à la formation de consensus sur les questions de sécurité énergétique à la suite du boom pétrolier de l'année précédente, compte tenu des incidences de l'évolution des prix de l'énergie et des effets des changements climatiques sur les moyens d'existence des individus et sur le secteur. Il a ainsi présenté à la Commission du commerce et du développement un rapport dans lequel étaient soulignés les faits suivants:

a) Des investissements de grande ampleur seront nécessaires pour stimuler l'offre énergétique, promouvoir l'efficacité énergétique, atténuer les conséquences dommageables pour l'environnement et le climat, passer à des sources d'énergie renouvelables et répondre au besoin urgent qu'ont les pays en développement de disposer plus facilement d'une énergie d'un coût abordable;

b) Afin de répondre à ces besoins et de permettre une adaptation sans heurts à une hausse des prix de l'énergie susceptible de peser sur la compétitivité, d'accroître les

coûts de transport, de modifier la structure des échanges commerciaux et d'entraîner des délocalisations industrielles, des réformes doivent être menées pour i) accroître la prévisibilité des prix, ii) obtenir que la libéralisation et la concurrence jouent en faveur des consommateurs et soient synonymes d'efficacité, iii) améliorer en quantité et qualité les investissements publics et privés des sociétés pétrolières nationales et transnationales, et iv) promouvoir des mesures d'efficacité énergétique et d'atténuation des changements climatiques dans l'industrie, l'agriculture et les transports;

c) Il faut adopter une approche globale prévoyant que la communauté internationale appuie les mesures prises par les pays en développement dans le domaine de l'énergie par une aide financière et une assistance technique aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, dans le cadre notamment d'un dialogue et d'une coopération entre pays du Sud et entre producteurs et consommateurs. Il faut aussi se préoccuper des réformes à apporter au système commercial international.

23. Toujours dans le cadre des activités de formation de consensus, des membres du secrétariat ont participé à la Semaine de l'énergie de Moscou, où ils ont présenté les travaux d'analyse sur des questions énergétiques réalisés par la CNUCED dans une optique de commerce et de développement, l'accent étant mis sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouvelles technologies dans le secteur pétrolier. Des pistes de coopération entre la CNUCED et la Fédération de Russie dans le domaine de l'énergie et des ressources minérales sont à l'étude.

D. Conférence annuelle sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique

24. En application du paragraphe 98 de l'Accord d'Accra, la CNUCED continue de fournir des services consultatifs et de proposer des activités de renforcement des capacités liées au commerce dans différents pays en développement riches en ressources naturelles. En 2009, le secrétariat a organisé, en collaboration avec d'autres partenaires de la CNUCED, la treizième Conférence – exposition annuelle sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique à Bamako (Mali), du 10 au 13 novembre.

25. Les objectifs de la Conférence étaient les suivants: a) encourager un dialogue de haut niveau entre producteurs et consommateurs, investisseurs et pays d'accueil et autres acteurs intéressés; et b) identifier et évaluer les débouchés et les contraintes en matière d'investissement dans les industries extractives en Afrique, ainsi que des politiques et des instruments juridiques appropriés pour que les secteurs de l'énergie et des industries extractives continuent de se développer sur le continent et pour améliorer la contribution de ces secteurs au développement de l'Afrique.

26. La Conférence a réuni quelque 500 participants représentant des gouvernements, des institutions régionales et internationales, des universités, des sociétés multinationales et des organisations de la société civile, qui ont noté avec préoccupation que de vastes quantités d'informations géologiques et sectorielles concernant des gisements de minéraux ou d'hydrocarbures, rassemblées pendant la période coloniale ou plus récemment par des sociétés qui avaient procédé à des études géologiques en vue d'une exploitation des ressources, n'étaient parfois pas accessibles à d'autres acteurs du secteur des industries extractives ou aux décideurs. Le principal texte adopté à l'issue de la Conférence a été une résolution ministérielle invitant les pays africains à mieux exploiter cette information géoscientifique sous-utilisée afin d'optimiser l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

27. Dans la résolution, il a été demandé à la CNUCED de fournir une assistance technique pour la création d'un système d'échange d'informations sur les ressources naturelles en Afrique. Ce système consisterait en un portail électronique mondial pour l'échange de renseignements sur le développement du secteur des ressources naturelles entre les acteurs concernés des pays africains. Le programme comporterait les activités suivantes:

- a) Collecte, organisation et numérisation des données existantes sur les ressources énergétiques et minérales;
- b) Production de données et reconstitution des données historiques perdues;
- c) Amélioration de l'accès des investisseurs potentiels et des décideurs aux informations pertinentes;
- d) Préservation, gestion et promotion du patrimoine scientifique national des pays dans le domaine de l'énergie et des mines.

28. Ce portail d'information permettrait aux pays participants: a) d'optimiser la gestion et la commercialisation de leurs ressources et d'encourager le développement de la prospection; b) de fournir aux décideurs des outils qui les aident dans les négociations avec les investisseurs; c) de moderniser leurs systèmes d'information sur les ressources nationales; d) d'améliorer la transparence de la gouvernance des industries extractives.

29. À l'appui des activités de la CNUCED sur les produits de base, les Présidents Amani Toumani Touré (Mali) et Fradique de Menezes (Sao Tomé-et-Principe) – qui ont assisté à une séance – ont souligné l'importance d'une information bien gérée sur les ressources naturelles et l'urgence de «mettre un terme au paradoxe africain selon lequel des ressources minérales et énergétiques abondantes coïncident souvent avec la pauvreté». Ils ont aussi engagé les participants à ne pas perdre de vue la nécessité de «répondre aux préoccupations environnementales liées à l'exploitation minière pendant et après l'exploitation». Le Président de Menezes a proposé d'accueillir à Sao Tomé-et-Principe la conférence de 2010 dont le thème serait «Mise en valeur des ressources naturelles, création de valeur et rétention de la valeur» et qui serait l'occasion de procéder à une première évaluation du système d'échange d'informations sur les ressources naturelles en Afrique.

VI. Produits de base agricoles

A. Portails et systèmes d'information

30. En application du paragraphe 93 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a appuyé les efforts déployés par les pays en développement tributaires des produits de base pour avoir accès aux informations relatives à ces produits et mettre en place des systèmes de commercialisation plus efficaces. Le secrétariat a ainsi continué de proposer deux outils d'information, Infocomm et Infoshare. Infocomm est un portail électronique d'information en trois langues hébergé sur le site Web de la CNUCED, où l'on trouve des notices sur un certain nombre de produits de base et des liens vers des sources d'information extérieures. Infoshare est un système de base de données permettant de recueillir et d'échanger des informations sur le prix des produits de base, notamment les prix départ exploitation, les prix à l'importation et à l'exportation ainsi que les coûts de transport et d'entreposage.

31. À l'aide de ressources provenant du Programme Tous ACP relatif aux produits de base, le secrétariat a installé la base de données et le logiciel Infoshare dans quatre provinces du Cameroun et a organisé trois ateliers de formation au cours desquels les participants – formateurs et représentants de l'Office national du cacao et du café, des

ministères de l'agriculture et du commerce et d'organisations de producteurs de café et de cacao regroupant environ 15 000 petits producteurs – ont appris à consulter et entrer des informations dans le système et ont été formés à différents aspects de la chaîne de valeur du café et du cacao. Il est prévu d'élaborer en 2010 une réplique du système Infoshare adaptée aux producteurs de produits de base des régions du Pacifique et des Caraïbes.

32. Outre les outils d'information quantitative, le secrétariat a poursuivi le développement du Portail d'information sur la labellisation développement durable commencé en 2008. Cet outil vise à informer les producteurs, les agriculteurs, les négociants, les exportateurs et les décideurs des pays ACP de tout ce qui concerne la conception, le développement et l'existence de normes de sécurité agroalimentaire, ainsi que de programmes de labellisation et de certification intégrant les trois piliers du développement durable – préoccupations économiques, sociales et environnementales – dans l'activité économique, notamment la production, la transformation et la commercialisation. Cette activité est centrée sur a) des labellisations telles que commerce équitable, agriculture biologique, respect de l'environnement, ainsi que les indications géographiques; b) les régimes et les conditions de certification; et c) les labels et les lois en la matière.

33. Une fois achevé, le portail devrait comporter: a) un site de débat sur les «labellisations développement durable» en vue de promouvoir ce type de développement et de davantage responsabiliser le secteur public et le secteur privé concernant le commerce des biens commercialisés avec un label développement durable; b) un point d'accès central aux régimes existants qui répondent à certaines exigences en matière de production biologique, de commerce équitable et de responsabilité environnementale et sociale; et c) une présentation claire des critères minimaux pertinents dont le respect ajoute de la valeur à la production des petits producteurs et des petites coopératives. Il devrait améliorer l'accès aux marchés en répondant à des questions essentielles sur cet accès pour ce qui est du développement durable et de sa labellisation, de la vérification et du respect des normes.

34. En 2009, le secrétariat a poursuivi le développement du portail sur la labellisation développement durable en menant les activités suivantes:

a) Amélioration de la structure du portail pour faciliter la navigation et la recherche;

b) Amélioration du contenu, avec notamment l'achèvement et la mise en ligne de deux modèles de labellisation – pour les indications géographiques et l'agriculture biologique;

c) Début de la mise en place d'une base de données sur les organismes de certification, y compris des régimes de certification récents. Plus de 90 hyperliens ont été créés pour permettre aux utilisateurs d'accéder à des organismes de certification, des organismes publics s'occupant des questions de production durable et des instituts de recherche qui proposent des «principes sur les meilleures pratiques» en matière de production biologique et de production de commerce équitable;

d) Ajout d'une rubrique «Informations/Événements» sur la page d'accueil, qui donne une information hebdomadaire sur l'actualité récente dans le domaine des labellisations développement durable, concernant surtout l'agriculture biologique, le commerce équitable et les indications géographiques;

e) Téléchargement de ressources dans la rubrique «documents» du site, notamment un manuel sur le respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires et les coûts des normes de sécurité et de qualité des produits alimentaires agricoles dans un certain nombre de PMA de la région du Pacifique;

f) Achèvement de la traduction du portail en français;

- g) Achèvement des rapports de deux consultants sur les labels relatifs aux indications géographiques et à la production biologique;
- h) Création d'un groupe directeur de 15 membres lors d'une réunion de la CNUCED/Communauté européenne les 16 et 17 avril 2008, et élection de représentants régionaux pour le Pacifique, les Caraïbes et l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe;
- i) Mise en ligne de l'ensemble des modèles;
- j) Le lancement officiel du portail d'information sur la labellisation développement durable devrait avoir lieu au dernier trimestre de 2010 dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux.

B. Normes de qualité et de sécurité des produits agroalimentaires

35. Outre les activités liées au programme UE-ACP, le secrétariat a continué de réaliser des programmes d'assistance technique pour aider les pays en développement à appliquer et respecter les prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les normes de qualité et de sécurité des produits alimentaires. Cette activité a été réalisée grâce à un financement régulier du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) par lequel l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale soutiennent depuis 2005 des travaux sur l'évaluation du coût du respect des normes et l'aide au respect des normes à l'intention d'exportateurs de fruits en Guinée, en République-Unie de Tanzanie, au Mozambique et dans des pays du Pacifique. S'appuyant sur les travaux de recherche effectués à la CNUCED, le secrétariat a produit un module sur les normes de sécurité et de qualité agroalimentaire en vue d'une formation sur l'accession à l'OMC qu'il a organisée à Genève le 7 juillet 2009. Lors de cette formation, une délégation africaine s'est déclarée intéressée par l'assistance technique proposée par la CNUCED dans ce domaine; des consultations officieuses sont en cours afin d'élaborer un projet concret.

36. Le secrétariat a exploité ses travaux de recherche et d'analyse réalisés sur le terrain concernant: a) le respect des normes SPS et le coût des normes de sécurité et de qualité agroalimentaire; b) le rattachement de petits producteurs africains aux grands réseaux de distribution; c) les lois sur l'environnement ayant des incidences sur les importations de produits agricoles des pays ACP dans l'Union européenne; d) la formation de formateurs aux questions de sécurité et de qualité des fruits et légumes frais; et e) la certification des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique dans les pays tropicaux.

37. Il a en outre participé à la réunion du groupe consultatif du Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE. Des idées découlant de projets menés dans le domaine du renforcement des capacités SPS dans les régions de l'Afrique et du Pacifique ont été présentées par la CNUCED pour contribuer à un consensus sur le commerce durable de produits agroalimentaires alors que les mesures non tarifaires se multiplient, et sur les effets et les gains potentiels de ce commerce, en vue d'aider les petits exploitants agricoles des pays en développement et leurs organisations à opérer des choix et à engager des programmes durables.

C. Bourses de produits et financements des produits de base

38. En 2009, la CNUCED a organisé trois activités au titre du volet du programme UE-ACP consacré aux bourses de produits et au financement des chaînes d'approvisionnement, à savoir:

a) Un atelier sur l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base en Afrique de l'Est et en Afrique australe au moyen de systèmes de récépissés d'entrepôt et d'interventions fondées sur le marché (30 septembre-2 octobre 2009, à Lusaka en Zambie), en coopération avec le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et le Conseil des céréales de l'Afrique de l'Est;

b) Un atelier national de renforcement des capacités sur la création d'une bourse de produits en Afrique centrale (au Cameroun), en collaboration avec l'Office national du cacao et du café (ONCC) (27-29 octobre 2009, Yaoundé);

c) Un atelier régional de renforcement des capacités sur l'affacturage et l'escompte de créances organisé pour les Caraïbes les 4 et 5 novembre 2009 à la Barbade, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes.

39. L'atelier de Lusaka a réuni 100 participants, parmi lesquels des décideurs de gouvernements et d'organismes régionaux, des professionnels spécialistes des systèmes de récépissés d'entrepôt et des bourses de marchandises ainsi que des représentants de partenaires de développement. Les participants ont examiné un rapport de la CNUCED sur les récépissés d'entrepôt et les initiatives de crédit-stockage dans six pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, qui traitait: a) de la pratique des systèmes de récépissés d'entrepôt, y compris le système de ventes sur le marché, le système de récépissés d'entrepôt électroniques et le financement sur stock (notamment les services de crédit-stockage d'institutions de microfinancement), et b) de questions de fond concernant les permis et la réglementation applicables aux entrepôts.

40. Après avoir évoqué diverses expériences et options possibles, les participants ont défini les politiques et les mesures prioritaires nécessaires pour mettre en place des systèmes de récépissés d'entrepôt et des bourses de produits accessibles et viables en Afrique de l'Est et en Afrique australe. La création d'une Association des bourses d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe a été recommandée. Cet atelier a aussi été l'occasion pour le secrétariat de renforcer ses relations de travail avec le COMESA, désigné pôle de coordination des activités du programme UE-ACP pour la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

41. L'atelier au Cameroun a été organisé conjointement avec le Ministère du commerce et l'ONCC. Il a été suivi par 60 participants, dont des représentants du Cabinet du Premier Ministre, le Conseiller principal du Ministre du commerce et des représentants du Ministère de la planification économique et d'autres services gouvernementaux, des fonctionnaires de haut rang des organismes donateurs de l'ONCC, des associations de producteurs, des exportateurs, des banquiers, des responsables du contrôle de la qualité et d'autres acteurs clés du secteur des produits de base, qui ont passé en revue les conditions préalables à la création d'une bourse de produits et ont examiné des études de cas et des stratégies/projets potentiels pour la création de bourses de produits dans la région. L'ONCC a communiqué les résultats d'un voyage d'étude effectué en Inde à la bourse multiproduits de Bombay du 26 septembre au 3 octobre 2009.

42. Des donateurs présents à la réunion ont manifesté leur intérêt et sont convenus d'examiner une proposition de projet de bourse de produits présentée conjointement avec un document de stratégie sur le café par le Gouvernement camerounais. L'ONCC a été chargé d'assurer la liaison pour les questions liées aux bourses de produits et de coordonner les efforts en la matière.

43. Pour les deux ateliers organisés en Afrique, le secrétariat a utilisé des documents de fond publiés par le Groupe spécial sur les produits de base en 2009, à savoir: a) *Report of the UNCTAD Study Group on Emerging Commodity Exchanges: Development Impacts of Commodity Exchanges in Emerging Markets* (UNCTAD/DITC/COM/2008/9); et b) *Overview of the world's commodity exchanges – 2007* (UNCTAD/DITC/COM/2008/4).

44. L'atelier organisé à la Barbade a réuni 51 participants provenant d'institutions financières, d'organisations de producteurs, du secteur touristique, de ministères et d'offices de commercialisation de 11 pays des Caraïbes, ainsi que d'organismes régionaux. Il s'agissait de sensibiliser les acteurs des secteurs agricole, financier et touristique à la possibilité de recourir à l'affacturage/escompte de créances comme outil de financement pour les petits exploitants agricoles qui vendent au secteur du tourisme. Pour cet atelier, le secrétariat avait élaboré des supports de formation sur des questions techniques telles que les différentes formes et applications de l'escompte de créances, les mécanismes et la structure de l'affacturage, les risques liés à l'affacturage et les accords d'affacturage.

VII. Formation et collaboration avec l'Institut virtuel de la CNUCED

45. En tant que contribution aux cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux (par. 166 du Plan d'action de Bangkok), le Groupe spécial sur les produits de base a dispensé un cours de trois jours à l'occasion de sa session pour l'Afrique, organisée au Caire, du 25 janvier au 12 février 2009. Pendant cette formation destinée à des fonctionnaires et des décideurs africains et à des universitaires africains spécialistes des politiques de commerce et de développement, il a présenté des modules sur l'économie de la production et du commerce des produits de base, portant notamment sur les facteurs déterminant l'évolution des prix, les mécanismes de compensation, la structure des marchés de produits de base agricoles, les industries extractives et leurs conséquences pour la gouvernance des rentes provenant de l'exploitation des ressources et la gestion macroéconomique, ainsi que sur les incidences de la crise alimentaire et la sécurité alimentaire de l'Afrique.

46. Une étude élaborée en tant que document de base pour la réunion d'experts pluriannuelle de 2009 sur les produits de base et le développement (TD/B/C.I/MEM.2/3) a été utilisée pour animer une séance sur des études de cas consacrées au bilan de l'intégration des politiques relatives aux produits de base dans les stratégies de développement. Le contenu et la structure de la formation s'inspiraient du cours en cinq modules sur l'économie de la production et du commerce des produits de base¹ administré par le Groupe spécial sur les produits de base, qui, au cours des années précédentes, a été testé auprès d'universités africaines membres de l'Institut virtuel de la CNUCED. Ces modules sont les suivants:

- a) Module 1. Production et commerce des produits de base;
- b) Module 2. Politique nationale et coopération internationale;
- c) Module 3. Le système commercial international;
- d) Module 4. L'accès aux marchés et la pénétration des marchés;
- e) Module 5. La gestion et le financement des risques liés aux produits de base.

47. D'autres documents internes de recherche provenant d'activités passées et actuelles du Groupe spécial sur les produits de base ont été utilisés et testés auprès des participants. Des exposés et des débats sur des études de cas consacrées à des expériences positives de stratégies de développement fondées sur les produits de base ont ainsi permis de recueillir l'opinion des participants sur des questions étudiées par le Groupe spécial. Les activités de

¹ Ce document de formation n'a pas été publié pour des raisons pédagogiques; son utilisation est réservée aux institutions membres de l'Institut virtuel de la CNUCED.

formation organisées au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ont enrichi à leur tour le programme de recherche et d'analyse que le Groupe spécial consacre à la problématique déjà ancienne des produits de base et de leur contribution au développement de l'Afrique.

48. Le Groupe spécial sur les produits de base a par ailleurs continué d'élaborer et de mettre à l'essai des supports de formation destinés à ses activités d'assistance technique, en collaboration, notamment, avec l'Institut virtuel de la CNUCED et d'autres institutions universitaires et internationales menant des programmes de recherche sur des questions liées aux produits de base. Les supports futurs traiteront en particulier des thèmes suivants: a) les bourses de produits dans les pays en développement comme moyen de suppléer le financement des produits de base et la gestion des risques; b) les politiques agricoles, les agro-industries et la sécurité alimentaire, en complément au module 2 relatif aux politiques nationales et à la coopération internationale; c) l'énergie et le développement économique; d) les industries extractives et le développement économique.

49. Du 15 au 20 février 2010, le Groupe spécial sur les produits de base a coorganisé la troisième session de formation destinée à des étudiants du programme de maîtrise professionnelle en commerce international de l'Université de Dar-es-Salaam dans le domaine de l'économie des produits de base. C'est la deuxième série de cours à être organisée dans les locaux de la CNUCED à Genève. De nouveaux domaines ont été abordés, notamment des questions de commerce et de développement dans les secteurs de l'énergie, du pétrole et du gaz, la gestion financière et la gestion des risques et la mise en place de marchés organisés de produits de base, par exemple des bourses. C'est l'illustration d'une coopération et d'une synergie interdivisions fructueuses entre activités de recherche et d'analyse et assistance technique, avec un impact durable sur les capacités institutionnelles d'un pays en développement tributaire des produits de base. Au cours des quatre dernières années, plus de 80 étudiants tanzaniens ont assisté au cours de la CNUCED sur l'économie des produits de base, dont la déclinaison d'une semaine axée sur un enseignement pratique sur site a reçu la meilleure évaluation de tous les séminaires assurés par des visiteurs extérieurs au programme.

VIII. Réforme de la gestion

50. Le paragraphe 183 de l'Accord d'Accra dispose que: «Eu égard à la situation actuellement difficile concernant les marchés de produits de base, il est instamment demandé au Secrétaire général de l'ONU de transformer l'actuel Service des produits de base en une unité autonome faisant directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED, dans les limites des ressources existantes du Service des produits de base de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, tout en conservant le mandat du Service et en tenant compte, sans qu'il y ait double emploi, des travaux d'autres organisations compétentes. Suivant les orientations et sous la direction du Secrétaire général de la CNUCED, cette unité devrait plus efficacement contribuer aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés de produits de base.»

51. Le secrétariat a donné suite au rapport, commandé par le Conseil du commerce et du développement, d'évaluation approfondie de son programme sur les produits de base en présentant un document intitulé «Management response to the in-depth external evaluation of UNCTAD's commodities programme» (TD/B/WP(53)/CRP.1), qui fait le point de la situation et présente des orientations pour améliorer la gestion et l'exécution du mandat de la CNUCED dans le domaine des produits de base tel que le définit l'Accord d'Accra. Dans ce document, l'administration a reconnu la nécessité de réorganiser le Groupe spécial sur les produits de base afin que la CNUCED retrouve son rôle de premier plan dans le

domaine des produits de base en renforçant les activités de recherche et d'analyse, en jouant un rôle plus décisif dans la formation de consensus – dans le cadre du mécanisme intergouvernemental et des instances multipartenaires – et en proposant une assistance technique plus ciblée s'appuyant sur ses travaux d'analyse.

52. Le Secrétaire général a ainsi entrepris de restructurer le Groupe spécial sur les produits de base en regroupant toutes ses activités en deux sections chargées, l'une de la recherche et de l'analyse, l'autre de l'application des politiques et de l'information, l'accent étant mis sur les synergies réciproques – la coopération technique s'inspirant de la recherche, d'une part, la recherche et l'analyse s'inspirant des enseignements du terrain, d'autre part.

53. Conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra, le Groupe spécial sur les produits de base a, avec les divisions du secrétariat, participé et fourni un appui fonctionnel au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (18-20 novembre 2009) dans ses travaux sur le point 3 de son ordre du jour, relatif au plan de travail quadriennal de la CNUCED, y compris le plan de travail pour les produits de base – «Draft work plan for the implementation of the Accra Accord, 2008–2011» (TD/B(WP)/50/CRP.1) – et sur le point 4, relatif à l'examen des activités d'assistance technique de la CNUCED concernant le commerce et le développement des produits de base.
